

Thème : Autorité de la chose jugée et principe de concentration

Date : Vendredi 13 mars 2026 de 13h30 à 16h30

Lieu : Orléans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Maîtriser les notions,
- Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière,
- Eviter d'encourir une irrecevabilité

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Définitions,
- Développements législatifs et jurisprudentiels,
- Domaines et exemples d'application.

➤ Moyens pédagogiques :

Intervention orale et interactive.

➤ Modalités d'évaluation finale :

un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Estelle GARNIER, avocat au Barreau d'ORLEANS, ancien avoué à la Cour, chargée d'enseignement à la Faculté de Droit d'Orléans

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.